



DÉPARTEMENT ÉCONOMIE GESTION

Année universitaire 2025-2026

**Master 2 Droit Économie Gestion
Mention « Gestion de l'environnement »
Parcours
« Économie et Gestion de l'Environnement
et Développement Durable »
Guide des études**

Plan du guide des études :

1. COORDONNÉES DES RESPONSABLES DE FORMATION ET DU SECRÉTARIAT	2
2. INTRODUCTION	3
3. CALENDRIER.....	4
4. ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.....	6
5. PROGRAMME DES COURS	8
6. DESCRIPTIF DES COURS	9
7. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	25
8. LANSAD ET CLES	33
9. CATALOGUE DES BONUS 2023-2024.....	36
10. INFORMATIONS PRATIQUES.....	36
11. LOGEMENT SUR DUNKERQUE.....	38
12. CONGÉ ÉTUDIANT POUR CONVENANCE PERSONNELLE	39

**MASTER GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

1. Coordonnées des responsables de formation et du secrétariat

Présidente du jury du Master 2 :

Iratxe CALVO-MENDIETA
Maîtresse de conférences en économie

Email : iratxe.calvo@univ-littoral.fr

Responsable du Master 2 :

Daniel DE WOLF
Professeur de gestion

Email : daniel.dewolf@univ-littoral.fr

Adresse : Centre universitaire des Darses
189 B avenue Maurice Schumann
BP 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Accueil des étudiants : sur rendez-vous pris par Email.

Secrétariat pédagogique :

Karine VERMERSCH

Email : secretariat.egedd@univ-littoral.fr

Adresse : Centre universitaire de la Citadelle – Bureau 1406
220 avenue de l'université - B.P. 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Téléphone : 03.28.23.68.83

Horaire du secrétariat :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h : lundi, mardi, mercredi et jeudi

8h30 - 11h30 : Vendredi

Site du Master : <http://master-egedd.univ-littoral.fr>

Emploi du temps en ligne : <http://edt.univ-littoral.fr/public>

2. Introduction

1.1 Objectif de la formation

Ce *master professionnalisé* vise à offrir une **double compétence** : *l'économie et la gestion de l'environnement*. Il s'adresse à des étudiants soucieux d'acquérir une compétence professionnelle leur permettant d'identifier et de gérer des problèmes spécifiques liés à la gestion et la protection de l'environnement au sein d'une entreprise ou d'une organisation afin de pouvoir proposer un diagnostic et une aide à la décision en matière d'environnement, que ce soit au sein d'une entreprise privée, d'un cabinet d'expertise ou d'une administration.

1.2 Public concerné

Le master s'adresse à deux types de publics :

- d'une part, à des étudiants ayant une formation générale de niveau Bac + 3 en économie ou gestion (licence en économie-gestion, etc.) désireux de compléter ou d'orienter leur carrière professionnelle dans les métiers de l'environnement.
- d'autre part, à des étudiants ayant une formation scientifique de niveau Bac + 3 (licence en biologie, etc.) désireux de compléter leur formation par une approche économique des problèmes d'environnement.

1.3 Débouchés

Les principaux domaines d'engagement sont la gestion de projets environnementaux (ex : Parcs naturels, collectivités), la certification environnementale (entreprises ou conseil), la gestion des déchets (collectivités ou entreprises) ou la gestion de l'eau (ex. : services publics eau et assainissement, maîtres d'ouvrage privés).

Les principaux recruteurs sont les collectivités territoriales et autres établissements publics, les cabinets d'audit, les bureaux d'études, les associations de protection de la nature et les directions « environnement » des entreprises (PME, grands groupes).

3. Calendrier

Prérentrée : vendredi 5 septembre 2025, 11h, salle 204, Darses.

Reprise des cours : lundi 8 septembre 2025.

Semestre 1 : 11 semaines de cours du lundi 8 septembre 2025 au samedi 17 janvier 2026.

Semestre 9			Formation	
			continue	initiale
Semaine 36	01/09/2025	06/09/2025	Explore'ulco+ pré-rentree+Intégration	
Semaine 37	08/09/2025	13/09/2025	cours 1	
Semaine 38	15/09/2025	20/09/2025	cours 2	
Semaine 39	22/09/2025	27/09/2025	entreprise 1	libre ou stage 1
Semaine 40	29/09/2025	04/10/2025	entreprise 2	libre ou stage 2
Semaine 41	06/10/2025	11/10/2025	cours 3	
Semaine 42	13/10/2025	18/10/2025	cours 4	
Semaine 43	20/10/2025	25/10/2025	entreprise 3	libre ou stage 3
Semaine 44	27/10/2025	01/11/2025	entreprise 4 (ulco fermé)	libre ou stage 4
Semaine 45	03/11/2025	08/11/2025	cours 5	
Semaine 46	10/11/2025	15/11/2025	cours 6 + CLES B2	
Semaine 47	17/11/2025	22/11/2025	entreprise 5	libre ou stage 5
Semaine 48	24/11/2025	29/11/2025	entreprise 6	libre ou stage 6
Semaine 49	01/12/2025	06/12/2025	cours 7 + JPE	
Semaine 50	08/12/2025	13/12/2025	cours 8	
Semaine 51	15/12/2025	20/12/2025	cours 9	
Semaine 52	22/12/2025	27/12/2025	entreprise 7 (ULCO fermé)	libre ou stage 7
Semaine 1	29/12/2025	03/01/2026	entreprise 8 (ULCO fermé)	libre ou stage 8
Semaine 2	05/01/2026	10/01/2026	cours 10	
Semaine 3	12/01/2026	17/01/2026	cours 11 + CLES B1	
Semaine 4	19/01/2026	24/01/2026	Semaine de révision	
Semaine 5	26/01/2026	31/01/2026	EXAMENS Semestre 9	

Congés du premier semestre : du lundi 27 octobre au dimanche 2 novembre 2025 (semaine d'interruption pédagogique).

CLES B2 Anglais : vendredi 14 novembre 2025.

Journée Premier Emploi (JPE) : Jeudi 4 décembre 2025

Semaine de révision : du lundi 19 janvier 2026 au vendredi 23 janvier 2026 (aucun cours, aucun rattrapage).

Congés de Noël : du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026.

CLES B1 Anglais : jeudi 15 janvier 2026.

Examens du premier semestre : du lundi 26 janvier 2026 au vendredi 30 janvier 2026.

Jury semestre1 : mardi 17 février 2025 à 10h30.

CPP semestre 1 : mardi 17 février 2025 à 11h.

Semestre 2 : Le Master est organisé en alternance suivant le calendrier suivant :

Semestre 10			Formation	
			continue	initiale
Semaine 6	02/02/2026	07/02/2026	entreprise 9	Stage 1
Semaine 7	09/02/2026	14/02/2026	entreprise 10	Stage 2
Semaine 8	16/02/2026	21/02/2026	entreprise 11	Stage 3
Semaine 9	23/02/2026	28/02/2026	entreprise 12	Stage 4
Semaine 10	02/03/2026	07/03/2026	entreprise 13	Stage 5
Semaine 11	09/03/2026	14/03/2026	entreprise 14	Stage 6
Semaine 12	16/03/2026	21/03/2026	entreprise 15	Stage 7
Semaine 13	23/03/2026	28/03/2026	entreprise 16	Stage 8
Semaine 14	30/03/2026	04/04/2026	entreprise 17	Stage 9
Semaine 15	06/04/2026	11/04/2026	entreprise 18	Stage 10
Semaine 16	13/04/2026	18/04/2026	entreprise 19	Stage 11
Semaine 17	20/04/2026	25/04/2026	entreprise 20	Stage 12
Semaine 18	27/04/2026	02/05/2026	entreprise 21	Stage 13
Semaine 19	04/05/2026	09/05/2026	entreprise 22	Stage 14
Semaine 20	11/05/2026	16/05/2026	entreprise 23	Stage 15
Semaine 21	18/05/2026	23/05/2026	entreprise 24	Stage 16
Semaine 22	25/05/2026	30/05/2026	entreprise 25	Stage 17
Semaine 23	01/06/2026	06/06/2026	entreprise 26	Stage 18
Semaine 24	08/06/2026	13/06/2026	entreprise 27	Stage 19
Semaine 25	15/06/2026	20/06/2026	entreprise 28	Stage 20
Semaine 26	22/06/2026	27/06/2026	Soutenances session 1 ou entreprise 29 ou stage 21	
Semaine 27	29/06/2026	04/07/2026	entreprise 30	Stage 22
Semaine 28	06/07/2026	11/07/2026	entreprise 31	Stage 23
Semaine 29	13/07/2026	18/07/2026	entreprise 32	Stage 24
Semaine 30	20/07/2026	25/07/2026	entreprise 33	Stage 25
Semaine 31	27/07/2026	01/08/2026	entreprise 34	Stage 26
Semaine 32	03/08/2026	08/08/2026	entreprise 35	stage début tardif
Semaine 33	10/08/2026	15/08/2026	entreprise 36	stage début tardif
Semaine 34	17/08/2026	22/08/2026	entreprise 37	stage début tardif
Semaine 35	24/08/2026	29/08/2026	Examens et Soutenances session 2 ou entreprise 38 ou	

Stage : du lundi 2 février 2026 au vendredi 26 juin 2026 pour celles et ceux qui soutiennent en juin. Le stage ne peut en effet se poursuivre au-delà de la date du jury.

Date limite de remise du mémoire : 1 exemplaire **pdf** dépôt sur Moodle 14 jours avant la soutenance (08/06/2026). Un exemplaire papier pourra être fourni à la demande du lecteur (les qui le souhaite. **Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire par jour de retard.** Attention tous les mémoires seront vérifiés par un logiciel anti-plagiat. **Le taux maximum de textes citations est de 15%.**

Soutenance du mémoire (session 1) : lundi 22 juin et mardi 23 juin 2026

Jury session 1 : vendredi 26 juin 2026 à 11h.

Inscription obligatoire à la session 2 : du vendredi 26 juin au mardi 30 juin 2026

Session 2 : examens du mercredi 26 août 2026 au vendredi 28 août 2026

Soutenance du mémoire (session 2) : lundi 31 août et mardi 1^{er} septembre 2026.

Date limite de remise du mémoire : 1 exemplaire **pdf** déposé sur Moodle 14 jours avant la soutenance (17/08/2026). **Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire par jour de retard.** Attention tous les mémoires seront vérifiés par un logiciel anti-plagiat ainsi qu'au logiciel de détection de l'usage abusif de l'IA. **Le taux maximum de citations est de 15%.**

Jury session 2 : Jeudi 3 septembre 2026 à 11h.

Remarque importante : si vous soutenez en septembre, il faut que le stage se termine au plus tard le lundi 1^{er} septembre 2026. Le stage ou l'alternance pourra exceptionnellement se terminer au 26 septembre 2026.

4. Équipe pédagogique

Frédérique BARBET, frederique.barbet@institution-wateringues.fr, adjointe au Directeur de l'Institution Intercommunale des Wateringues et responsable du service GEMAPI du Delta de l'Aa. Spécialité : Gestion de l'eau.

Sylvain BILLET, sylvain.billet@univ-littoral.fr, maître de conférences HDR en toxicologie à l'ULCO, expert auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Laboratoire : UCEIV. Spécialité : toxicologie industrielle et environnementale.

Jérôme BOISSONADE, jerome.boissonade@univ-littoral.fr, maître de conférences HDR en sociologie à l'ULCO, Laboratoire : LAVUE. Spécialités : sociologie, jeunesse, architecture, développement durable.

Florian BOTTE, florian.botte@univ-littoral.fr, maître de conférences en économie à l'ULCO. Laboratoire : LEM. Spécialité : économie de l'environnement.

Olivier BURY, olivier.bury@grandcalais.fr, Directeur Enfance et Moyens Communs chez Grand Calais Terres & Mers. Spécialité : politiques publiques de l'environnement.

Iratxe CALVO-MENDIETA, iratxe.calvo@univ-littoral.fr, maîtresse de conférences en économie à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : économie de l'environnement, développement durable, économie sociale et solidaire.

Guillaume CAPPELLE, guillaume.cappelle@univ-littoral.fr, enseignant d'anglais.

Frédérique DÉJEAN, frederique.dejean@unamur.be, professeure en management à l'Université Paris Dauphine et chercheuse à DRM (Dauphine Recherches en Management – UMR CNRS 7088). Spécialité : RSE, ISR et reporting ESG.

Bruno DEFFONTAINES, bruno.deffontaines@univ-littoral.fr, enseignant chercheur à l'ULCO en efficacité énergétique et gestion de l'eau. Spécialité : Méthode bilan carbone.

Marie DELAMAERE, marie.delamaere@eden62.fr, responsable de secteur des gardes nature au syndicat mixte Eden 62, outil technique du Département du Pas-de-Calais qui gère 6300 hectares d'espaces naturels sensibles (ENS). Spécialité : biodiversité.

Daniel DE WOLF, daniel.dewolf@univ-littoral.fr, professeur de gestion à l'ULCO, responsable du Master EGEDD. Laboratoire : TVES. Spécialités : logistique, gestion de projets, transport et environnement.

Nathalie DUMONT, nathalie.dumont@unamur.be, maîtresse de conférences à l'UNamur et à HEC Liège en gestion du développement durable avec une expertise particulière en changement du comportement et en innovation, entrepreneuriat et technologies durables. Consultante indépendante en RSE, spécialisée dans l'accompagnement des organisations en transition. Spécialités : innovation durable et sociale.

Séverine FRÈRE, severine.frere@univ-littoral.fr, professeure en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : qualité de l'air, administration territoriale.

Valérian GEFFROY, valerian.geffroy@univ-littoral.fr, maître de conférences en géographie. Laboratoire : TVES. Spécialité : Géographie du tourisme et du sport, mobilités, études du numérique et de la quantification.

Nadège GROSJEAN, n.grosjean@PapillonsBlancs-Dunkerque.fr, directrice Qualité Sécurité Environnement chez le groupe Papillons Blancs. Spécialité : responsabilité sociétale et environnementale.

Lara HOTYAT, lara.hotyat@unamur.be, gestionnaire de projets au sein du bureau de conseils Rhizome stratégies et de l'agence de prospective associée Capital Créatif à Montréal. Elle a co-élaboré et coordonné la stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire "Circular Wallonia" et a participé à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de relance de la Wallonie.

Laura HOCQUEZ, laura.hocquez@univ-littoral.fr, PRC en anglais, référente CLES.

Amélie JACOB, amelie.jacob@tud.fr, adjointe au directeur des Moyens Généraux à la Communauté urbaine de Dunkerque. Spécialité : préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

Joackim LEBRUN, joackimlebrun@apes-hdf.org, directeur opérationnel réseaux, économie social et solidaire (APES). Spécialité : nouveaux modèles économiques.

François-Xavier LEDRU, francois-xavier.ledru@unamur.be, titulaire d'un doctorat en finance durable, expert ESG à la FSMA l'Autorité belge des services et marchés financiers à Bruxelles depuis janvier 2024, il supervise la publication d'informations non financières des entreprises cotées, garantissant ainsi le respect des normes de durabilité.

Robin LESNÉ, robin.lesne@univ-littoral.fr, maître de conférences en STAPS à l'ULCO, laboratoire TVES. Spécialité : géographie du sport et des loisirs.

Mariantonia LO PRETE, Mariantonia.Lo-Prete@univ-littoral.fr, maîtresse de conférences en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : développement portuaire et maritime, conflits d'usages et d'aménagement en lien avec les enjeux environnementaux et de santé, relation ville-port, métiers portuaires.

Michel LOUVET, michel.louvet@univ-littoral.fr, PRCE anglais, département Langues & Langues Appliquées, correspondant LANSAD pour le CGU de Dunkerque. Spécialité : Anglais.

Kristina MARTINDSH, kristina.martinsh@univ-littoral.fr, chargée d'études à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre, Dunkerque, responsable de la Toile Industrielle®, c'est à dire le schéma des relations inter-industrielles de la région Flandre-Dunkerque et toutes ses déclinaisons thématiques, comme énergie, agricole & agro-alimentaire. Spécialité : développement durable.

Evelyne MONTEIRO, marie-evelyne.monteiro@wanadoo.fr, maître de conférences HDR en droit privé à l'ULCO. Spécialité : droit privé de l'environnement.

Emmanuel MOSSAY, emmanuel.mossay@unamur.be, directeur de la recherche et de l'innovation au bureau d'études EcoRes, spécialisé dans la transition des entreprises et des institutions. Il est formateur à l'Institut EcoConseil pour la formation "Facilitateur-trice en économie circulaire". Co-auteur de plusieurs livres et études dans le domaine de la transition, il enseigne les cours "Green Transition Management" et "Resource & Energy Management" à l'UCLouvain, ainsi que "Implementing Circular Economy Practices" à l'UCLyon.

Xénia PHILIPPENKO, xenia.philippenko@univ-littoral.fr, maîtresse de conférences en géographie humaine à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : risques et adaptation au changement climatique.

Catherine ROCHE, catherine.roche@univ-littoral.fr, juriste, professeure en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : droit de l'environnement.

Florine SACHY, florine.sachy@dientre.com, architecte urbaniste, DIENTRE, la Fabrique de territoires. Spécialité : éco-conception.

Jean-Michel SCHEUREN, jean-michel.scheuren@unamur.be, Ingénieur de gestion, entrepreneur et expert des technologies bio-mimétiques, expert spécialisé dans l'accompagnement de start-ups, axées sur le développement durable. Son expertise inclut la planification stratégique, le développement commercial international, le marketing, la gestion de l'innovation, la consultation et le coaching d'équipe.

Karim TALEB, karim.taleb@tud.fr, chef de service Développement et Qualité, Direction Déchets, Communauté urbaine de Dunkerque. Spécialité : gestion des déchets.

Laëtitia VANDAELE, laetitia.vandaele89@gmail.com, chargée de mission RH/QSE chez CORSEIR, société de prestation de service de l'UIMM. Spécialité : QSE.

Arnaud VERMERSCH, vermersch@dsavocats.com, avocat chez DS Avocats. Spécialité : droit de l'environnement.

Louinord VOLTAIRE, louinord.voltaire@univ-littoral.fr, maître de conférences en économie. Laboratoire : TVES. Spécialité : économie de l'environnement, statistiques.

Rebecca WANGLER, rwangler@virage-energie.org, cheffe de projet Planification territoriale, Virage Energie, Spécialité : énergies renouvelables et transition énergétique, secteur associatif.

5. Programme des cours

Master 2 Semestre 1	Enseignant	Total	ECTS
UE 1 Enjeux territoriaux de l'environnement			
1. Transport et environnement	Daniel DE WOLF	30	3
2. Santé et environnement	Sylvain BILLET	30	3
3. Habitat et environnement	Jérôme BOISSONADE	20	3
UE 2 Management de l'environnement			
4. Gestion de l'eau	Frédérique BARBET	20	2
5. Énergies renouvelables et transition énergétique	Rebecca WANGLER	20	2
UE 3 Analyses environnementales			
6. Évaluation économique des dommages environnementaux	Louinord VOLTAIRE	24	3
7. Éco-conception et analyse du cycle de vie	Florine SACHY	24	3
UE 4 Compétence transversales			
8. PPP 5 : un projet pour rencontrer son réseau	Iratxe CALVO	20	3
9. Méthodologie de la recherche	Jérôme BOISSONADE	16	2
UE 5 Langue vivante			3
10. Anglais	Guillaume CAPPELLE, Michel LOUVET	25	3
UE 6 Option			3
11.1 Préparation aux concours de la FPT 2 ^e partie	Séverine FRÈRE (12), Amélie JACOB (8)	20	3
11.2 Consommation responsable et collaborative	Emmanuel MOSSAY et Lara HOTYAT	24	3
Total Semestre 1		249	30
Master 2 Semestre 2	Enseignant	Total	ECTS
UE 7 Stage/Alternance			30
11. Stage/Alternance			30
Total Semestre 2			30
Total Annuel		251	60

6. Descriptif des cours

1. Transport et environnement

Responsables du cours : Daniel DE WOLF.

Objectif du cours :

L'objectif de ce cours est double. Il s'agit, d'une part, de donner une **introduction aux modèles de simulation et prévision d'évolution du transport routier**, principalement en zone urbaine où se posent les principaux problèmes de congestion. Il s'agit, d'autre part, de voir les **conséquences de ces flux routiers sur l'environnement** en ce qui concerne la congestion, la pollution de l'air et l'émission de bruit et les accidents. Il s'agit de pouvoir chiffrer ces conséquences dans leurs unités appropriées mais également en termes monétaires.

Programme du cours :

Partie I. Modélisation du transport routier

1. Modélisation du problème d'affectation d'équilibre.
2. Résolution du problème d'affectation d'équilibre.

Partie II. Facteurs explicatifs de la demande

3. Estimation de la demande de déplacements de personnes.
4. Estimation de la matrice origines destinations du transport de personnes.

Partie III. Les externalités du transport sur l'environnement

5. Impacts sur l'environnement : pollution, bruit, congestion et insécurité routière.
6. Méthodes d'évaluation des coûts externes du transport.

Partie IV. Les plans de déplacement d'entreprise

7. Plans de déplacement d'entreprise

Partie V. Etudes de cas

8. Quelques questions de réflexions.

Bibliographie :

- [1] ORTUZAR Juan et Luis WILLUMSEN, Modelling Transport, John Wiley, New York, 1994.
- [2] REYNAUD Christian, Transports et environnement en Méditerranée, Economica, Paris, 1996.
- [3] SHEFFI Yosef, Urban Transportation Networks: Equilibrium Analysis with Mathematical Programming Methods, Prentice-Hall, New Jersey, 1985.

Modalités de contrôle des connaissances :

Contrôle continu en session 1, examen terminal écrit d'exercices et étude de cas en session 2.

2. Santé et environnement

Responsable du cours : Sylvain BILLET

Objectifs du cours :

« L'environnement est la clé d'une meilleure santé » (Organisation Mondiale de la Santé, à la Conférence ministérielle « santé et environnement », Londres, juin 1999)

Cette citation comprenait l'Environnement en tant que construction complexe intégrant à la fois les paramètres physiques liés aux milieux (par ex. atmosphère, eau, sols) et l'ensemble des activités humaines perturbant ces milieux (par ex. pollution de l'air ambiant extérieur et intérieur, accidents domestiques, activités économiques, énergie, industrie, violences urbaines). L'environnement est maintenant considéré comme l'ensemble des facteurs pathogènes externes ayant un impact sur la santé (p.ex. substances chimiques) par opposition aux facteurs internes, dits génétiques.

Par conséquent, si « la génétique charge le fusil, l'environnement appuie sur la gâchette » (Francis Collins, 2006), lorsqu'il s'agit de déterminer les causes des principales maladies non transmissibles. Le concept d'exposome défini initialement par Christopher Wild, permet d'intégrer l'ensemble des facteurs de risque pouvant affecter la santé à différents stades de la vie, y compris les expositions au cours de la vie

foétale. Notre cours se concentrera sur les impacts négatifs que l'environnement chimique construit par l'Homme peut entraîner sur sa santé. Seront décrits les mécanismes physiopathologiques des facteurs environnementaux. Les méthodologies d'évaluation des risques pour la santé seront présentées sur les plans professionnel (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle) et environnemental (Valeur Toxicologique de Référence, Valeur Guide de l'Air Intérieur).

Programme du cours :

I - Pollution Atmosphérique

II - Pollution de l'eau

III - Pollution des sols

IV – Comportement des polluants dans l'environnement

V – Devenir des polluants dans l'organisme

VI – Différentes formes de toxicité

VII – Effets néfastes des polluants

VIII – Contexte « Environnement – Santé »

IX – Les acteurs de la Santé environnementale

Bibliographie :

- **L'environnement à la croisée des savoirs** S. Hauger (Vuibert, janvier 2009, ISBN : 978-2-7117-2491-8 ; 320 pages).
- Rapports de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'environnement, du travail et de l'alimentation (ANSES) : **Évaluation des dangers sanitaires des polluants**.
- **Notre poison quotidien** M-M. Robin (Editions La Découverte, avril 2013, ISBN : 978-2-7071-7583-8 ; 495 pages).
- **Chimie et expertise - santé et environnement** P. Rigny (EDP Sciences, Chimie et..., ISBN : 978-2759818488 ; 230 pages)
- **Les produits toxiques, le vrai du faux**, Gatox, coord. V. Danel, (De Boeck Supérieur, septembre 2022, ISBN : 978-2807339729 ; 256 pages)

Modalités de contrôle des connaissances :

Première session : une note sur présentation d'un exposé et une note sur l'examen final, examen de deux heures sur un sujet de cours ou sur une étude de cas.

Deuxième session : Examen de deux heures sur un sujet de cours ou sur une étude de cas

3. Habitat et environnement

Responsable du cours : Jérôme BOISSONADE

Objectifs du cours :

Dans ce cours, nous nous intéressons essentiellement à la production architecturale, technique et politique de l'habitat et de la ville durables et à leurs rapports avec les enjeux environnementaux et les pratiques habitantes et citoyennes.

Programme du cours :

Le développement durable et les politiques de transition sont régulièrement déclinés en termes de ville durable et d'habitat durable et, plus récemment, dans une multitude d'appellations qui montrent la difficulté à affronter les bouleversements environnementaux actuels, à la fois dans leurs relations systémiques, mais aussi dans la diversité de leurs conséquences pratiques.

Ces termes servent avant tout à faire "travailler" ensemble des acteurs individuels (habitants, professionnels, bailleurs, architectes, etc.) et collectifs (entreprises, institutions, associations, etc.) aux intérêts très différents. Qu'il s'agisse d'un écoquartier durable ou d'une maison écologique, les objets urbains semblent mesurables, circonscrits, produits et pratiqués par un nombre d'acteurs limités. Pourtant,

“l'effet rebond” montre que même sur de tels objets, les anticipations peuvent relever du château de cartes économique, social et/ou environnemental.

Pour réaliser de tels objets urbains, il s'agit donc de surmonter de nombreux problèmes, de leur “production” à leur “consommation”, en interrogeant les politiques publiques qui sont censées assurer leur développement. Comment pourrait-on aider à la décision les acteurs concernés, afin qu'ils intègrent au mieux les problèmes sociaux et environnementaux liés à la réalisation de projets d'habitat ?

Plan du cours :

Introduction et présentation de l'atelier

A. Vers la ville durable

1. Les trois modèles d'urbanisme précédant la ville durable (hygiénisme, cité-jardin et mouvement moderne)
2. La Charte d'Aalborg (1994) : une rupture partielle

B. Vers l'architecture durable

3. Des origines oubliées : L'architecture vernaculaire
4. Les années 40-60 ou l'époque des pionniers
5. Les recherches des années 1970-80 sur l'enveloppe du bâtiment

Conception (1) : Quelles postures pour les concepteurs ?

6. Les années 90-2000 : modélisation et simulation

Conception (2) : Au-delà des bonnes pratiques, une réflexion écologique ?

C. Production de l'habitat et de la ville en transition

7. Les évolutions de la réglementation
8. Les stratégies différenciées des acteurs de la construction
9. Approches systémique, métabolique et régulatrice

Conception (3) : Qu'est-ce que la conception architecturale ?

D. Demain, quelles relations entre habitats et environnements ?

10. Biomimétisme vs (S)low city
11. Vers la ville stationnaire ? (population, artificialisation, métropolisation)
12. Question sociale, question urbaine et question environnementale

Conception (4) : Problématiser pour distribuer la conception ?

Travaux dirigés

La question de la conception (limitée à la dimension architecturale dans le cadre de l'atelier) reste le plus souvent une boîte noire pour les acteurs de la ville durable ou en transition, alors qu'elle est essentielle pour agir collectivement au plus près des milieux et surmonter les problèmes posés.

Dès la première séance, des groupes seront formés. Une même commande leur sera formulée (type de projet, de site, etc.), afin que chaque groupe puisse, par un travail réalisé au début de chaque séance, proposer une “résolution critique” la plus détaillée possible, en justifiant ses choix :

Cette « résolution logique de la commande » sera développée en quatre séquences :

1. **Problématisation** : caractérisation du problème essentiel
2. **Explicitation** : mise en évidence des éléments (données, enquête, bibliographie, etc.) qui permettent d'expliquer pourquoi il s'agit d'un problème essentiel
3. **Démonstration** : adéquation des moyens à mettre en œuvre pour répondre à ce problème
4. **Traduction** : formulation des préconisations destinées aux acteurs concernés par le projet, afin que celui-ci puisse aboutir

Exposés et évaluation collective des propositions lors des deux dernières séances.

Bibliographie :

- [1] Bihouix P. avec Sophie Jeantet et Clémence de Selva, La Ville stationnaire. Comment mettre fin à l'étalement urbain ?, Actes Sud, coll. « Domaine du possible », 2022.
- [2] Boissonade J., « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », Espaces et sociétés, n°147, déc. 2011, p.57-75

- [3] BrisePierre G., La transition énergétique dans le bâtiment : entre progrès technique et changement social, des synergies à trouver, Revue des Mines, 2019 (<https://gbrisepierre.fr/wp-content/uploads/2019/12/BRISEPIERRE-Revue-des-mines-TE-des-synergies-a-trouver-2019.pdf>)
- [4] Criticat, Dossier ville durable, Numéro 11, 2013.
- [5] Devaux, C. (2016). Habitat participatif et politiques de l'habitat : un mariage par intérêt ?, Revue française des affaires sociales, 2016, p.151-174.
- [6] Fijalkow, Y. & Maresca, B. (2019). Normes de chauffe et transition énergétique : les transactions des habitants. Natures Sciences Sociétés, vol. 27(4), p. 410-421.
- [7] Renauld V., « L'habitat écologique à l'épreuve de son public », EspacesTemps.net, Travaux, 25/03/2013 (<http://www.espacestemp.net/articles/lhabitat-ecologique-a-lepreuve-de-son-public-3/>)

Modalités de contrôle des connaissances :

Notation 1ère session : examen sur table et exposé collectif

Notation 2e session : examen sur table

4. Gestion de l'eau

Responsable du cours : Frédérique BARBET.

Objectif du cours : La gestion de l'eau englobe un vaste panel de connaissances, s'organise selon une gouvernance générale définie nationalement mais déclinée spécifiquement de manière locale et selon des modalités d'exécution complexes pour répondre à la réglementation et aux besoins de la réalité du terrain. Ce cours a pour objet d'expliquer comment s'organise la gestion de l'eau en France, que ce soit au niveau national ou local, de comprendre les notions englobées dans ce qu'on appelle la gestion de l'eau et d'apporter les éléments nécessaires pour se projeter dans le milieu professionnel de l'eau.

Plan du cours :

1. Mise en contexte, cadrage réglementaire, définitions et notions.
2. Organisation de la gestion de l'eau en France, gouvernance, GEMAPI, notions de petit cycle et grand cycle de l'eau.
3. Enjeux, Risques, Changement Climatique.
4. Politiques publiques et gouvernance (SDAGE, SAGE, SLGRi, PAPI, etc.)
5. Financements possibles, monter un projet, subventions, obligations réglementaires.
6. Quels sont les attendus d'un futur professionnel de l'eau ?

Bibliographie : les documents seront mis en ligne dans la base documentaire. Ils ont la forme de fiches de quelques pages à lire, il est donc simple et rapide d'en prendre connaissance avant les cours.

- [1] Ministères de la Transition écologique et solidaire (MTES) et de la Cohésion des territoires (MCTRCT), 2019, Questions-réponses sur la compétence GEMAPI, version du 27 mai 2019, 208 p.
- [2] Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM), 2017, Tout savoir sur la GEMAPI, 12 p.
- [3] CEREMA, 2023, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : Fiche n° 3 : Panorama des financements de la compétence Gemapi, 24 p.
- [4] CEREMA, 2023, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : Fiche n° 1 : Mettre en place son plan d'action Gemapi, 28 p.

Contrôle des connaissances : examen écrit d'une heure qui porte sur la matière du cours et réalisation d'un exposé (note écrite + présentation orale) sur un sujet tiré au sort durant la partie TD du cours.

5. Énergies renouvelables et transition énergétique

Responsable du cours : Rebecca WANGLER

Objectifs du cours :

- Comprendre les enjeux, les acteurs et les principes de gouvernance de la transition énergétique et en particulier du développement des énergies renouvelables
- Comprendre et connaître les procédures, réglementations et documents de planification liés au développement des énergies renouvelables
- Comprendre comment l'action locale s'articule avec les objectifs climatiques et énergétiques internationaux et nationaux

Plan du cours :

1. **Qu'est-ce que l'énergie ?** - TD : Energie et modes de vie à travers l'histoire
2. **Les enjeux et leviers de la transition énergétique** - TD : Les scénarios de prospective énergétique
3. **La sobriété énergétique** - TD : Elaborer des politiques publiques de sobriété
4. **Les énergies renouvelables** - TD : Réaliser un projet citoyen d'énergie renouvelable
5. **Zoom sur l'éolien et le solaire** - TD : Visite de terrain/rencontre d'acteurs
6. **L'interaction de la transition énergétique avec d'autres enjeux de société** : biodiversité, justice sociale, santé, paysages...
7. **Présentation des controverses environnementales** analysées par les étudiants

Bibliographie :

- [1] ADEME, Planification et programmation énergétique territoriale : guide technique de réalisation, 2016
- [2] Artis A. (dir.), Coopération, Gouvernance, Territoires et Transition énergétique, Campus Ouvert, 2017
- [3] Bihoux P., L'âge des low tech. Vers une civilisation techniquement soutenable, Le Seuil, 2014
- [4] Boulanger V., Transition énergétique, comment fait l'Allemagne, Institut Veblen, Les Petits matins, 2015
- [5] CLER, Réseau Action Climat, Energy Cities, « Vers des villes 100% énergies renouvelables », pistes de réflexion et d'action, 2016
- [6] Commissariat général au développement durable, Data Lab Énergie : Chiffres clés de l'énergie, 2019
- [7] Commission nationale du débat public, Compte-rendu du débat public portant sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, 2018
- [8] Debeir J.-C. , Deléage J.-P., Hémerly D., Une histoire de l'énergie, Flammarion, 2013
- [9] Dessus B. , Déchiffrer l'énergie, Belin, 2014
- [10] Illich I., Énergie et équité, Arthaud Poche, 2018
- [11] International Energy Agency, World Energy Outlook 2019, 2020
- [12] Lorrain D. , Halpern C. , Chevauché C. (dir .), Villes sobres : Nouveaux modèles de gestion des ressources, Les Presses de Sciences Po, 2018

- [13] Masboungi A. L'énergie au cœur du projet urbain, Editions Le Moniteur, 2014
- [14] Merenne-Schoumaker B., Géographie de l'énergie : acteurs, lieux et enjeux, Belin, 2011
- [15] Ministère de la transition écologique et solidaire, Programmation pluriannuelle de l'énergie, 2020
- [16] Salomon T., Jedlizcka M., Marignac Y., Manifeste Négawatt : En route pour la transition énergétique !, Actes Sud, 2015
- [17] Scarwell Helga-Jane, Leducq Divya, Groux Annette (dir.), Réussir la transition énergétique, Presses Universitaires du Septentrion, 2015
- [18] Vernier J., Les énergies renouvelables, Que sais-je ?, 8e édition, 2017
- [19] Villalba B., Semal L. (dir.), Sobriété énergétique. Contraintes matérielles, équité sociale et perspectives institutionnelles, Editions Quae, 2018
- [20] Virage Énergie, Mieux vivre en Nord-Pas de Calais, pour un virage énergétique et des transformations sociétales, 2016
- [21] Zélem, M. -C. , Politiques de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement. Une approche socio-anthropologique, L'Harmattan, 2010

Modalités de contrôle des connaissances : rédaction d'un dossier « Analyse critique d'une controverse énergétique » + présentation à l'oral.

6. Évaluation économique des dommages environnementaux

Responsable du cours : Louinord VOLTAIRE

Objectifs du cours :

Familiariser les étudiants avec les outils d'évaluation économique des dommages environnementaux

Plan du cours :

- A. Chapitre Introductif
- B. Méthodes de préférences révélées
 - Méthode des coûts de transport
 - Méthode des prix hédonistes
- C. Méthodes de préférences déclarées
 - Méthode d'évaluation contingente
 - Méthode des choix expérimentaux

Bibliographie : Philippe Bontemps et Gilles Rotillon (2003)

Économie de l'environnement, coll. Repères, La Découverte

Daniel J. Phaneuf and Till Requate (2017) A course in Environmental Economics: Theory, Policy and Practice. Cambridge University Press, 752 pages

Modalités d'examen : Contrôle continu et examen écrit sans document

7. Éco-conception et ACV

Responsable du cours : Florine SACHY

Objectifs du cours :

Sensibilisation des étudiants aux démarches d'éco-conception et approche spécifique sur l'intégration de cette démarche dans les domaines de l'aménagement durable du territoire et de la construction écologique

Plan du cours :

- Prise en compte de la notion de développement durable dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la construction : introduction historique et réglementaire.
- Démarche et cibles Haute Qualité Environnementale : approche historique, développement des 3 volets d'une démarche d'éco-conception (SMO, référentiel de cibles, indicateurs de performance), certifications des démarches, analyse critique et ouverture sur les démarches HQE Aménagement, Energie Carbone, ACV rénovation.
- Présentation de projets urbains et architecturaux intégrant une démarche d'éco-conception forte.
- Zoom sur les matériaux écologiques, en particulier dans le domaine de la construction (définition et critères d'évaluation, présentation d'un panel de matériaux associés à leurs propriétés, performance).

Bibliographie :

- [1] Hetzel J., « Bâtiments HQE et développement durable », Afnor, juillet 2013
- [2] Hetzel J., « Bâtiments et aménagement durable », Afnor, février 2014
- [3] Sous la direction de Gaubourg J.-M., « Constructions publiques – architecture et HQE », MIQCP, avril 2003
- [4] Gauzin-Müller D., « L'architecture écologique », Le Moniteur, 2001
- [5] Guide « Le bâtiment durable pour tous », Association HQE, mai 2015
- [6] Guide « Réaliser une Analyse de Cycle de Vie d'un Bâtiment neuf », Association HQE, mars 2015
- [7] Guide « Pour évaluer la performance environnementale des bâtiments rénovés et comparer leurs niveaux avec E+C- », Alliance HQE-GBC, janvier 2019
- [8] Guide « Réussir la planification et l'aménagement durables – Guide méthodologique », Ademe, juin 2013.
- [9] Guide « Économie circulaire : un atout pour relever le défi de l'aménagement durable des territoires », Ademe, octobre 2018.
- [10] Guide « L'AEU2 pour une approche en coût global dans les projets d'aménagement », Ademe, juin 2015.
- [11] Ricciotti R., « HQE », Al Dante Eds, novembre 2009.
- [12] Chaîne Youtube « Amaco – l'atelier matières à construire ».

Modalités d'examen : Contrôle continu avec remise du travail effectué en TD.

8. PPP5 : un projet pour rencontrer son réseau

Responsable du cours : Iratxe CALVO

Objectifs du cours :

1. Gérer un projet en lien avec le monde socio-économique
2. Apprendre à travailler en réseau
3. Confronter son projet avec le monde socio-économique
4. Acquérir les bases de compétences entrepreneuriales

Contenu du cours :

- **Méthodologie de gestion de projet**
 - Définition d'un projet et sensibilisation à la démarche-projet :
 - Analyse des besoins/étude de la demande, étude de faisabilité, définition d'objectifs, outils de planification d'un projet (donner les bases pour l'élaboration d'un cahier des charges, établir un calendrier pour la gestion d'un projet, gestion des moyens)
- **Organiser un événement en lien avec le monde socio-économique**

Modalités de contrôle des connaissances :

Note collective (réussite du projet) et note individuelle (rapport écrit ou présentation orale) : étapes de la mise en place et retour réflexif

9. Méthodologie de la recherche

Responsable du cours : Jérôme BOISSONADE

Objectif du cours :

L'objectif de ce cours est de donner un aperçu des questions qui traversent le travail de recherche en sciences humaines et sociales. Il vise donc à clarifier les grandes questions épistémologiques et les enjeux méthodologiques des SHS, tout en articulant théorie, posture de recherche et pratiques concrètes. Les séances combineront différentes méthodes (cours magistral, analyse d'articles, vidéos, audio, évaluation de projet de thèse, jeu de rôle, etc.) pour que les étudiant·es puissent s'approprier ces questions, même si iels ne se destinent pas à entreprendre une thèse.

Plan du cours :

Introduction générale : Les questions fondatrices de la connaissance

- Qu'est-ce que connaître ? (vérité, croyance, justification)
- Qu'est-ce qui est réel ? (ontologie implicite des recherches)
- Peut-on connaître objectivement ? (subjectivité, neutralité, biais)

Partie 1 – Faire des sciences sociales : fondements et évolutions

1.1 La construction historique des sciences sociales

- Comment a évolué la pratique scientifique ?
- Quelles sont aujourd'hui, les manières d'étudier l'activité humaine ?

1.2 Approches contemporaines des sciences sociales

- Quel rôle jouent les disciplines ?
- Peut-on croiser plusieurs manières de faire de la science ?

Partie 2 – L'importance des méthodes

2.1 Vérifier une connaissance : falsifiabilité, reproductibilité

- Une connaissance doit-elle réfutable pour être scientifique ?
- Entre induction et déduction, faut-il choisir ?

2.2 Construire un problème de recherche

- Qu'est-ce qu'un obstacle épistémologique ?
- Comment passer d'une question naïve à un problème scientifique ?

2.3 Sciences de la nature vs. sciences sociales

- Peut-on tout mesurer ?
- En quoi les sciences humaines sont-elles spécifiques ?

2.4 Savoirs experts et profanes

- L'expérience des acteurs est-elle une source de connaissance ?
- Quel rôle jouent les controverses et les sciences participatives ?

Partie 3 – Le travail scientifique : enquêter, décrire, interpréter, transmettre

- Comment produire des données en SHS ?
- Observer ou intervenir ?
- Décrire ou interpréter ?
- À qui parle-t-on ? Pour qui écrit-on ?
- Comment écrire la recherche ?

Partie 4 – Quelques conseils pratiques

Conclusion – Devenir chercheur.e : entre rigueur et réflexivité

Bibliographie :

- [1] **Angeon, Valérie.** et al. « Capital social et dynamiques de développement territorial : l'exemple de deux territoires ruraux français ». *Espaces et sociétés*, 2006/1 n° 124-125, 2006. p.55-71.
- [2] **Bachelard, Gaston.** *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, 5e édition, Librairie philosophique J. Vrin, 1967.
- [3] **Berger, Peter.** et al. *La Construction sociale de la réalité*. Paris, Armand Colin. « Sociologia », 2022.
- [4] **Calenge, Pierrick.** « Les dynamiques spatiales de la production de biens culturels sous les effets de la mondialisation ». *Espaces et sociétés*, 2006/1 n° 124-125, 2006. p.33-54.
- [5] Callon, Michel. « Éléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, vol. 36, 1986, p. 169-208.
- [6] Despret, Vinciane. *Que diraient les animaux, si... on leur posait les bonnes questions ?*, Paris, La Découverte, coll. « Les Empêcheurs de penser en rond », 2012.
- [7] Ebang, Landry. *La Logique de l'enquête en science sociale. Sortir d'une méthodologie du mimétisme expérimental*, Paris, **Connaissances et Savoirs**, coll. « **Sciences humaines et sociales** », 2013.
- [8] **Garcia, Guillaume.** et al. « Étudier les rapports des citoyens à l'Europe à partir d'entretiens collectifs : Une illustration des problèmes de la comparaison internationale en méthodologie qualitative ». *Revue internationale de politique comparée*, 2010/1 Vol. 17, 2010. p.131-163.
- [9] Grossetti, Michel. *Matière sociale. Esquisse d'une ontologie pour les sciences sociales*, Paris, Hermann, coll. « Métaphysique et Sciences », 2022.
- [10] **Guinchard, Christian.** « Observation photographique : disqualification et requalification de l'espace et des personnes ». *Espaces et sociétés*, 2016/1 n° 164-165, 2016. p.67-84.
- [11] Guionnet, Christine. et Rétif, Sophie. (**dir.**), *Exploiter les difficultés méthodologiques. Une ressource pour l'analyse en sciences sociales*, Rennes, **Presses universitaires de Rennes**, coll. « **Des Sociétés** », 2015.
- [12] **Landauer, Paul.** et al. « Les Courtilières, cité ordinaire, histoire singulière ? ». *Espaces et sociétés*, 2007/3 n° 130, 2007. p.71-85.
- [13] **Latour, Bruno.** *Le métier de chercheur : Regard d'un anthropologue*. Versailles, Éditions Quæ. « Sciences en questions », 2001.
- [14] **Latour, Bruno.** « Nouvelles règles de la méthode scientifique ». *Revue Projet*, 2001/4 n° 268, 2001. p.91-100.
- [15] Le Texier, Thibault. *Histoire d'un mensonge. Enquête sur l'expérience de Stanford*, Paris, Zones, 2018.
- [16] **Livian, Yves.** *Initiation à la méthodologie de recherche en SHS*. 2015.
- [17] **Maidon, Siham.** « Recherche-crétion, recherche et création : quel enseignement, quelles méthodologies ? ». *Marges*, 2024/2 n° 39, 2024. p.150-164.
- [18] **Namian, Dahlia.** et al. « Reconnaître les "zones grises" de l'observation : du trouble à la vigilance ethnographique ». *Espaces et sociétés*, 2016/1 n° 164-165, 2016. p.19-32.
- [19] **Olivier de Sardan, Jean-Pierre.** « La politique du terrain », *Enquête [En ligne]*, 1 | 1995 : <http://journals.openedition.org/enquete/263> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/enquete.263>
- [20] **Pailloux, Anne-Laure.** « Une enquête ethnographique multi-située du militantisme pour la décroissance en France et au Québec ». *Espaces et sociétés*, 2019/3 n° 178, 2019. p.21-37.
- [21] **Pinson, Daniel.** « L'habitat, relevé et révélé par le dessin : observer l'espace construit et son appropriation ». *Espaces et sociétés*, 2016/1 n° 164-165, 2016. p.49-66.

Contrôle des connaissances : Proposition d'un projet de thèse (une feuille).

10. Anglais LANSAD

Responsables du cours : Guillaume CAPELLE, Thomas CLIPET

Objectif du cours :

Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification à la fin du semestre.

Programme du cours :

Anglais à coloration économique et gestion, supports traitant des questions de développement durable et d'environnement, préparation d'une candidature professionnelle en anglais et préparation CLES.

Modalités de contrôle des connaissances : cf. section 8 page 32.

Bibliographie :

Indications données en cours.

Webographie :

<http://crl.univ-littoral.fr>

11.1 Préparation aux concours de la FPT, 2^e partie

Responsable du cours : Séverine FRÈRE

Intervenants :

Séverine Frère (8h), Antoine Le Blanc (2h), Christophe Gibout (3h), Régis Céglański (4h), Amélie Jacob (CUD) (3 h)

Objectifs du cours :

Être capable de se présenter à des concours de catégorie A (bac +3 et bac +5) de la fonction publique territoriale. Préparation du concours d'Attaché territorial.

Épreuves préparées :

- Pratique de la dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales
- Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier,

Préparation à l'épreuve orale devant jury de mise en situation professionnelle

Bibliographie : sera donnée en cours.

Modalités d'examen : Note de synthèse (4h).

11.2. Consommation responsable et collaborative

Responsables du cours : Lara HOTYAT et Emmanuel MOSSAY

Objectifs du cours :

- Comprendre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, ainsi que les concepts-clefs, liés à la transition économique au travers de la consommation responsable et à l'économie du partage /collaborative.
- Analyser les tendances et les modèles d'affaires émergents dans la transition des entreprises.
- Évaluer les impacts des choix de consommation et de production sur les communautés et l'environnement.
- Identifier et appliquer des méthodologies, leviers et stratégies pour encourager la consommation et la production responsables.

- Développer des compétences pour promouvoir et mettre en œuvre des initiatives de production et de consommation responsable, notamment en économie du partage /collaborative.

Contenu du cours :

Module 1 :

- La consommation responsable et collaborative
- La systémique , ADN de la transition
- Le modèle économique Donut
- Le contexte environnemental : les limites planétaires
- Le contexte humain : le plancher social

Module 2 :

- Innovation territoriale et consommation responsable
- Rôles et leviers des pouvoirs publics
- Partages d'expériences (invités)

Module 3 :

- L'économie circulaire - définitions, indice et indicateurs
- Les 9 R
- Normes et labels
- Partages d'expérience sur la conception circulaire (invités)

Module 4:

- L'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC)
- Limites de l'EC et de l'EFC
- Inspiration (invité)
- Mise en pratique

Module 5:

- Feuille de route pour l'implémentation d'un trajet de transition
- Eventail des modèles d'affaires de la transition
- Les archétypes des modèles d'affaires en économie circulaire
- Inspiration (invité)
- Mise en pratique

Module 6 :

- L'économie Peer-to-Peer
- L'économie des communs
- L'économie de plateforme
- Le rôle des technologies (High/Low/No Tech) dans la transition
- Le commerce équitable et l'économie circulaire
- Mise en pratique

Module 7 :

- Pourquoi orchestrer son écosystème ?
- De la chaîne de valeur à l'écosystème - y compris les parties prenantes non humaines

MASTER GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Les symbioses industrielles
- Outils : matrice de matérialité, value-chain approach
- Bonification des travaux - session collective

Module 8 :

- Inspirations des principes et règles de la nature appliquées aux organisations - classe inversée
- Mise en pratique

Table des matières :

Le cours est structuré en 8 modules :

1. Introduction aux enjeux systémiques
2. Innovation territoriale en matière de consommation
3. Economie circulaire (I)
4. Economie circulaire (II)
5. Modèles d'affaires alternatifs
6. Modèles collaboratifs
7. Orchestration de l'écosystème
8. Robustesse et régénération

Modalités de contrôle des connaissances : écriture d'un portfolio individuel :

- Cas basé sur un projet réel/fictif de création ou de transformation d'une organisation réelle.
- Structure : 1. Présentation de l'organisation et de la problématique. 2. Méthodologie : choix des méthodes et théories appliquées. 3. Analyse 4. Recommandations
- Modalités pratiques : 1. Travaux individuels 2. Soumission du cas par email avant le 30/9.
3. Premières réflexions en P2P pendant les cours. 4. Nombre de pages maximum de 30 pages.
5. Date de remise: 31/01/2025

13. Stage

Objectifs du stage :

Le stage de M2 a pour but d'apporter à l'entreprise ou la collectivité d'accueil une aide technique sur un problème d'application d'une des matières du master (par exemple, gestion des déchets, gestion de l'eau, gestion de la mobilité, mise en place d'un système de management environnemental...).

Sujet du stage :

Le stage doit correspondre avec l'application d'au moins une matière vue dans le master. Le sujet du stage, défini conjointement par le tuteur d'entreprise et l'étudiant, doit être approuvé par le responsable du master.

Durée du stage :

Le stage dure minimum 4 mois et maximum 6 mois. Il ne peut en aucun cas dépasser 6 mois. Le stage se termine au plus tard **la veille du jury qui vous délivre votre diplôme.**

Mémoire et soutenance :

Durant le stage, l'étudiant choisit un problème ou une question rencontrée au cours du stage et montre sur un **maximum de 30 pages numérotées de 1 à 30 (de la première page de l'introduction à la dernière page des conclusions)** comment, en s'appuyant sur les cours et les travaux consultés (repris en bibliographie), aider à le résoudre. Attention, le mémoire doit être présenté durant la quatrième semaine

de juin alors même que le stage n'est pas encore achevé. L'étudiant est encadré par un tuteur en entreprise (maître de stage) et un enseignant (directeur de mémoire).

Le mémoire est remis **impérativement** en **un exemplaire en format PDF envoyé par mail** sur le site Moodle du Master EGEDD. **Tout mémoire remis après la date de première session sera automatiquement considéré comme défaillant. Tout mémoire remis après la date de seconde session entraînera automatiquement la non réussite de l'année d'études.**

La soutenance consiste en une présentation synthétique du mémoire de **15 minutes** devant au moins **deux membres du jury (dont au moins un enseignant-chercheur de l'ULCO)**, suivies au maximum de **30 minutes** de questions des membres du jury. Le tuteur entreprise fait partie du jury. S'il ne peut être présent, il remet à l'étudiant une lettre d'évaluation du stagiaire sous enveloppe qui sera remise au président de jury à la soutenance par l'étudiant soit il envoie en pdf au tuteur enseignant par Email avant la soutenance son appréciation. Il ne pourra intervenir pour donner son avis et apporter des commentaires sur la présentation qu'à l'issue des questions à l'étudiant.

Les étudiants veilleront, d'une part, à ne pas remettre un rapport de stage (le cours de méthodologie de la rédaction d'un mémoire expliquera la différence entre un mémoire et un rapport de stage). Ils veilleront d'autre part à tout de même présenter leur apport personnel. Enfin, ils veilleront à **un respect strict de l'orthographe** et des accords en utilisant, par exemple, un correcteur orthographique. Dix fautes entraîneront automatiquement la perte d'un point de la note.

Note méthodologique pour la rédaction du mémoire :

Contacter son directeur : Un directeur de mémoire conseille l'étudiant dans sa démarche de recherche, mais c'est à l'étudiant de prendre l'initiative des rencontres avec lui. Pour que ces rendez-vous soient fructueux, il faut absolument lui faire parvenir, quelques jours avant un texte ou des éléments écrits du travail (une problématique, une bibliographie, des résultats...). *A minima*, l'étudiant contactera son directeur de mémoire 15 jours après avoir commencé le stage.

Ordre de présentation à respecter :

- Page de garde
- Déclaration de l'utilisation de l'IA
- Remerciements
- Table des matières
- Table des sigles et acronymes
- Introduction
- Corps de texte
- Conclusion
- Bibliographie
- Annexes
- 4^e de couverture

Répartition des 40 pages du mémoire :

Premier quart (environ 7,5 pages) : introduction, problématique, revue de la littérature, méthodologie.

Deuxième quart (environ 7,5 pages) : présentation de la structure d'accueil en lien avec la problématique, présentation des missions qui sont en lien avec la problématique étudiée.

Troisième quart (environ 7,5 pages) : présentation des apports de l'étudiant à la structure en lien avec la problématique étudiée.

Quatrième partie (environ 7,5 pages) : réponse à la problématique étayée par le travail durant le stage, recommandation pour la structure, conclusions.

Titre du mémoire :

Il doit exprimer tout à la fois le sujet du mémoire et la thèse défendue (ex: titre pour le sujet et un sous-titre pour la problématique). Ex : « Le Plan de Déplacements d'Administration, vers une modification des mentalités grâce à des mesures adaptées. L'exemple du PDA de la Ville de Lyon ». Ex : « Le développement durable, de l'information à l'éducation. Exemple de la mise en place de l'Agenda 21 de la ville de Saint-Omer ». **A éviter : un titre composé uniquement d'une question.**

MASTER GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Niveaux de titre : Chapitres, Sections, Sous-sections, Paragraphes... Hiérarchisation : au plus simple : 1., 1.1, 1.1.1. L'organisation des différents niveaux de titre doit être équilibrée.

Faire des transitions : Chaque idée présentée doit être reliée à ce que vient d'être dit pour faire ressortir la cohérence du récit. Introduire les chapitres et les sections (éviter deux titres qui se suivent sans texte entre eux). Faire des transitions entre les sections et surtout entre les chapitres (conclusion de chapitre et annonce du suivant).

Fixer les frontières du sujet : se poser des questions « Qui ? Quand ? Où ? Quels acteurs ? Quel phénomène ? »

La problématique (« L'art de poser les problèmes ») : Poser une question principale et des questions complémentaires et imaginer les réponses ou hypothèses. L'objectif n'est pas seulement de décrire un phénomène ou une situation, mais de proposer un schéma explicatif et des éléments d'aide à la résolution du problème. Ex: « Comment les activités de l'écotourisme peuvent-elles contribuer au développement durable du Parc naturel régional du Morvan ? » Le mémoire est une réponse argumentée à la question principale, qui confirme ou non l'hypothèse de départ et qui propose des pistes pour aider le décideur (la structure d'accueil) à atteindre ses objectifs.

Introduction (3-4 pages) : Intérêt du sujet, sujet du mémoire et ses limites, raisons qui expliquent le choix du sujet (enjeux, actualité...), la problématique (question posée), premier et bref état de la réflexion sur le sujet, les hypothèses et les méthodes, annonce du plan du mémoire.

Conclusion (3-4 pages) : Rappelle les enjeux et la problématique, résume les principaux résultats, indique dans quelle mesure les hypothèses sont ou pas validées, elle ouvre des perspectives nouvelles : recherches supplémentaires possibles, interrogations sur le devenir de la question, applications possibles...

Annexes : Documents trop longs pour être cités dans le corps du texte mais qui méritent une lecture intégrale. Éviter de les surcharger. Ils doivent être à la source de renvois dans le texte. Les annexes sont comprises dans la pagination et sont numérotées.

Recherche bibliographique : L'étudiant devra s'appuyer, pour chacune des étapes de rédaction du mémoire (présentation des enjeux, concepts clés, analyse des situations, etc.) sur des travaux de recherche et/ou empiriques réalisés sur le sujet par d'autres chercheurs et organismes (littérature scientifique et littérature grise). Le mémoire devra montrer la façon dont d'autres chercheurs ont traité le sujet, soulevé des enjeux, développé des analyses sur le sujet. Ces travaux pourront consolider les propos de l'étudiant et aideront à construire l'argumentaire nécessaire au traitement de la problématique. L'absence ou la faiblesse de références bibliographiques sera fortement pénalisée.

Sources documentaires : BULCO, Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme (21 quai de la citadelle) – Centre de doc. avec personnel qui peut vous aider, Bases de données de revues scientifiques en ligne : www.revues.org, www.cairn.info, www.sciencedirect...

Recherche sur Internet: attention aux pièges!; tout site internet doit être accompagné de la date de consultation ; la référence d'un document trouvé sur internet n'est pas l'adresse du site sur lequel il a été trouvé ; **wikipédia n'est pas une source valable** ; privilégiez les sites des organismes officiels ; toute information sans référence précise ne peut pas être utilisée.

Plagiat : Surtout ne jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles, site internet ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait du plagiat, pratique inadmissible dans un mémoire universitaire. **Le plagiat dans un mémoire impliquera la note de 0.**

Déclaration concernant l'utilisation des outils d'IA dans le mémoire

Nous reconnaissons que les outils d'IA peuvent être des aides précieuses lors du travail de mémoire de Master, mais ils ne sont pas infallibles. N'oubliez pas que la transparence favorise la confiance et que reconnaître le rôle de l'IA renforce la crédibilité de votre travail. Par conséquent, lorsque vous décidez d'utiliser un tel outil, vous devez respecter les principes suivants d'utilisation responsable de l'IA.

1. Évaluation critique :

- Nous avons évalué de manière critique les résultats générés par l'IA, en veillant à leur alignement avec nos objectifs de recherche.

- Toutes les modifications ou corrections ont été apportées en fonction de notre expertise et connaissance du domaine.

2. Transparence :

- Nous reconnaissons l'utilisation de [NOM DE L'OUTIL / SERVICE] de manière transparente, en soulignant qu'il a contribué à notre travail mais n'a pas remplacé le jugement humain.
- Notre engagement en matière de transparence garantit l'intégrité de cette thèse.

3. Considérations éthiques :

- Nous avons activement surveillé les biais ou les conséquences imprévues introduits par l'outil d'IA.
- Notre responsabilité éthique a guidé nos décisions tout au long du processus de recherche.

Déclaration en cas de non utilisation (ne reprendre que celle-ci dans ce cas) :

Lors de la préparation de ce mémoire Master, le ou les auteurs déclarent qu'ils n'ont utilisé à aucun moment l'Intelligence artificielle pour l'écriture de leur mémoire.

Date

signature :

Déclaration admissible en cas d'utilisation :

Lors de la préparation de ce mémoire, le ou les auteurs ont utilisé ChatGPT (OpenAI) dans le but suivant :

1. **Paraphrase et reformulation** : l'outil d'IA a été utilisé pour reformuler et paraphraser le texte afin d'améliorer la clarté et la lisibilité, garantissant ainsi que le contenu était efficacement communiqué tout en conservant le sens original.
2. **Vérification orthographique et grammaticale** : l'outil d'IA a été utilisé pour vérifier et corriger les erreurs d'orthographe et de grammaire.

Après avoir utilisé ChatGPT (OpenAI), le ou les auteurs ont soigneusement examiné et modifié le contenu produit par l'outil. Nous assumons l'entière responsabilité du contenu final présenté dans cette thèse. En signant cette déclaration, nous affirmons que le contenu de ce mémoire de maîtrise reflète notre travail original, augmenté par l'utilisation responsable de l'IA.

Date :

Signature :

Toute autre utilisation de l'IA est proscrite, par exemple, pour générer un plan de mémoire, pour générer les idées, pour générer des sources ou pour établir la bibliographie, qui doivent rester un travail strictement personnel.

Bibliographie : Les documents cités dans le corps du texte sont présentés dans une liste dite « Bibliographie ». Les éléments de la bibliographie sont classés par ordre alphabétique d'auteur.

Exemple de règle :

1) Articles de revues

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, tome, volume n° XX, p. X-X.

Ex : ADAR Z. et GRIFFIN J.M., 1976, « Uncertainty and the Choice of Pollution Control Instruments », *Journal of Environmental Economics and Management*, n° 3, p. 178-188.

2) Ouvrages,

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année (N° Édition), *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, éditeur, Nom de la collection ; n° de la collection ; XXX p.

Ex: AMIGUES J.-P., BONNIEUX F., LE GOFFE P. et POINT P., 1995, *Valorisation des usages de l'eau*, Paris, Economica, 112 p.

3) Colloques

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année, « Titre de la communication », Intitulé du colloque, Lieu du colloque, XX p.

Ex: ALLAIN S., 2003, « A "Negotiated Public Action" perspective for the resolution of water use conflicts », 54e Conseil international de la CIID, 20e Conférence européenne de la CIID, Montpellier, 14-19 septembre, 14 p.

Format et présentation :

- Texte justifié: lignes toutes de la même longueur
- Police type: Times New Roman, taille 12, interligne multiple à 1,25
- Marges: 2,5cm à gauche et à droite; 1,5 cm en haut; 2 cm en bas
- Impression en recto-verso si la copie papier est demandée
- 4^e de couverture: résumé en français+mots-clés et résumé en anglais+mots clés
- Éviter la couleur dans les titres et les schémas (le mémoire doit pouvoir se lire en noir et blanc) et la surcharge (gras, surlignage...)
- Numérotation des pages : dès la page 1 de l'introduction (la couverture ne compte pas) et jusqu'à la dernière annexe, tout ce qui précède est numéroté en chiffres romains.
- Photographies : libres de droits, lisibles, avec source (auteur, année, n° de page)
- Notes de bas de page : à utiliser avec modération

Diaporama de soutenance : rappeler dans une ou deux diapos les enjeux du sujet et la problématique. Le cœur de la soutenance sera la présentation des principaux résultats, la thèse défendue et les considérations qui en découlent (il ne s'agit pas d'un résumé du mémoire!). 2-3 idées maximum par diapo (ne pas surcharger avec des longues phrases), figures accompagnées de sources et légendes lisibles. Préférez les fonds sobres et un bon contraste entre police et fond, taille de police d'au moins 16 points. Il faut maximum 1 diapositive par minute (donc maximum 20 diapositives, titre compris). Toutes les diapositives sont numérotées 1/15, 2/15, 3/15,... et bien marquer les passage de sections dans la présentation.

Forme de la soutenance : la soutenance aura lieu soit totalement en présentiel, soit totalement en distanciel si un des membres du jury en fait la demande.

7. Modalités de contrôle des connaissances

1. Accès au diplôme de Master

L'accès en 1^{ère} année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. **Les capacités d'accueil des Masters 1 et 2 Gestion de l'Environnement sont chacune de 25 étudiants.**

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement
- La progression (M1 non acquis mais un semestre acquis en et accès en M2) n'est pas autorisée entre le M1 et le M2.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Des **modifications sont possibles** si c'est prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

Publicité : La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :

- Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
- Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
- Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b) Validation des parcours de formation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

Contrôle continu et examen terminal. Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

Anonymat : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

Capitalisation :

- ❖ Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.
- ❖ Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
- ❖ **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée**
- ❖ Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.

Compensation : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits. Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme :

La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études). Le département Economie Gestion a décidé que la seule note éliminatoire est la note du mémoire pour lequel l'étudiant devra avoir la moyenne (10/20 minimum).

- ❖ **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**
Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.
- ❖ **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

MASTER GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

Seconde Chance

L'étudiant peut bénéficier, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, en particulier, s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

Evaluation Initiale (session 1)	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2ème chance			
Épreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	NON	NON	OUI
Évaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

Session d'examen : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Étudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ($20 \times 3\% = 0,6$ point) :

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

- ❖ Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : **la meilleure des notes est conservée.**
- ❖ Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte.

3. Jurys et Résultats

Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, **des personnalités qualifiées ayant contribué aux**

enseignements ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre).

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

Redoublement.

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité.

Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Incidents pendant les examens

Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

- ❖ un étudiant ABI à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde session (session 2).
- ❖ un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en session 1 devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2) : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
 - Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
 - Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

La 1^{ère} année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

La 2^{ème} année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Précision : délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère

Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Article 16

"Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. **Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère**"

Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Se référer au paragraphe sur le LANSAD et le CLES (fin du document)

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la **mention Passable** : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention **Assez Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention **Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention **Très Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

6. Régime Spécial d'Études : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux

étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants—salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité.

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen .

Autres situations particulières :

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.

MASTER GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le Service LanSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr - 03.21.99.41.87

Le Département Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LanSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LanSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Master

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

- **M1**

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre. Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle**.

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle**.

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle**.

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Master est le **niveau B2+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.
Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :
- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en M1

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 Épreuve de substitution	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)

orale					
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M1 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

- **M2S3**

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 3 de M2 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2S3 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en M2S3

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 Épreuve de substitution	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique		Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification	Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification	CLES (50%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M2 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de M2S3 (1 compétence B2 = 4 points / 1 compétence B1 = 3 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	3	6	9	12
1 compétence B2	4	7	10	13	
2 compétences B2	8	11	14		
3 compétences B2	12	15			
4 compétences B2	16				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de

MASTER GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation. Une compétence C1 évaluée au cours d'une certification CLES ou équivalente = 5 points.

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Master (cf. supra), mais n'incluent au que 5 heures minimum de Travail en Autoformation Guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de Master. La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même, toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

9. Catalogue des bonus 2023-2024

Sport et culture

- Activités sportives
- Atelier vidéo (site de Dunkerque)
- Troupe universitaire (site de Dunkerque) Piste sur scène (site de Boulogne-sur-Mer)

Langues et expression

- Cours de langues
- Certification langue - CLES Projet Voltaire
- CEL'oquence (site de Dunkerque)

Engagement étudiant

- Tutorat pédagogique
- Engagement étudiant et citoyen

Découvertes et immersions

- Stage volontaire
- Semestre ou année de césure
- Sessions de l'étudiant créateur

Unités d'enseignements

- UE d'ouverture
- UE suivie dans une autre formation

L'intégralité du catalogue des bonus est à retrouver sur votre ENT dans l'onglet « Services administratifs » puis « Espace de documents ».

10. Informations pratiques

Bibliothèque universitaire :

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h45.

Mail : bulco@univ-littoral.fr

Site : www.bulco.univ-littoral.fr

03 28 23 74 74



Restaurant universitaire :

Menu, tarifs, modes de paiement... :

Site : <https://www.crous-lille.fr/restaurant/r-u-de-dunkerque/>

03 28 66 28 26

Pour recharger votre compte → <https://www.izly.fr>



Le sport :

Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Propose et organise les activités physiques et sportives pour les étudiants

Activités proposées et inscriptions : <https://suaps.univ-littoral.fr>

Santé et accompagnement des étudiant.es :

Service santé : 1^{er} étage de la Maison de l'étudiant (MDE). Pour prendre RDV : « ULCO Doctolib » 03 28 23 71 61 / Mail : santecampus@univ-littoral.fr

Assistante sociale : 1^{er} étage MDE → 03 28 23 70 67

Écoute psychologique → psychologue-dk-so@univ-littoral.fr

Accompagnement / Handicap → handicap.etudiants@univ-littoral.fr

Aide et accompagnement → vie.etudiante@univ-littoral.fr

Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes :

Doctolib



Études / Scolarité :

Informations et orientation/stages et emplois : SUAIO DK → suaiodk@univ-littoral.fr

Pour les étudiants internationaux et mobilité internationale → international@univ-littoral.fr

Scolarité → scolarite@univ-littoral.fr

Difficultés financières et sociales → Téléphone : 03 28 59 29 30 / Mail : service.social.littoral@crous-lille.fr

Aides financières :

Des difficultés sociales, financières, besoin d'aide pour lancer ton asso' étudiante, besoin d'un accompagnement particulier ou d'un aménagement de tes études ?

CROUS, CAF → <https://mdedk.univ-littoral.fr/aide/aides-financieres>

Recrutement étudiant → <https://recrutements-etudiants.extranet.univ-littoral.fr>

Offres de stage et alternance → <https://www.jobteaser.com/fr/job-offers?locale=fr>

Association étudiante → <https://www.univ-littoral.fr/>

La maison de l'étudiant (MDE) : <https://mdedk.univ-littoral.fr>

La maison de l'étudiant a pour mission de t'accompagner dans tout ce qui sort du cadre scolaire (concert, conférence, table ronde, tournoi babyfoot/ billard, jeux vidéo...)

Envie d'une pause-café ? La cafeteria/bar est ouverte de 9h à 17h tous les jours. Tu y retrouveras des douceurs sucrées et salées à petits prix ! Des micro-ondes sont également à ta disposition.

BOISSONS CHAUDES	HEURES HEUREUSES	SOFT
Petit café 0.70€ Café allongé 0.70€ Grand café 1€ Chocolat chaud 1€ Lait 1€ Cappuccino 1€ Thé 1.20€ Moka 1.20€	Du 10h à 12h Du 12h à 14h Du 14h à 16h Du 16h à 18h Du 18h à 20h Du 20h à 22h Du 22h à 24h	Soda 1€ Coca Cola 1.20€ Fanta 1.20€ Jus de fruits 1.50€ Eau minérale 1.20€ Limonade 1.20€ Sirop à l'eau 0.50€ Sirop à l'eau 0.50€ Sirop à l'eau 0.50€
SNACKS	FORMULE P'TIT DÉJ	ALCOOL
Chips 0.80€ Sandwich 1.20€ Sandwich 1.20€ Sandwich 1.20€ Sandwich 1.20€ Sandwich 1.20€ Sandwich 1.20€ Sandwich 1.20€	1.50€ 1.50€ 1.50€ 1.50€ 1.50€ 1.50€ 1.50€ 1.50€	Bière pression 1.50€ Bière pression 1.50€ Bière pression 1.50€ Bière pression 1.50€ Bière pression 1.50€ Bière pression 1.50€ Bière pression 1.50€ Bière pression 1.50€



Ce service se mobilise sur les questions de vie associative, d'initiatives étudiantes et de pratiques artistiques amateurs.

Tu as envie d'organiser des animations sur le campus, de participer aux manifestations organisées par la MDE ou les asso étudiantes ou de t'investir dans la vie de l'ULCO ? Viens te renseigner à la MDE !

03.28.23.70.07 / Mail : mde-dunkerque@univ-littoral.fr

11. Logement sur Dunkerque

11.1 avec le CROUS

- Accès gratuit à des annonces de logements chez des bailleurs privés conventionnés avec le CROUS

sur le site : www.lokaviz.fr

11.2 Les résidences privées

Résidence « les Estudiantines » (www.groupe-ldev.com) 107 logements

60 rue des Arbres – 59140 Dunkerque
03.20.14.72.75 ou crc@groupe-ldev.com
03.28.63.32.55 ou pbaron@groupe-ldev.com
Dossier à télécharger sur le site internet
Studio de 35 m² à partir de 375€/mois

Résidence « Les Panoramiques » (www.location-dunkerque.com) 84 logements

Du 12^e au 17^e étage de la Tour du Reuze
agence-dunkerque@fontenoy.com ou 03.28.66.33.18
Studio de 19/23 m² à partir de 440 €/mois

Résidence « All suites » (www.residence-etudiante.fr) 80 logements

Quai Freycinet – 1 Avenue de l'Université - 59140 Dunkerque
03.28.69.70.40 ou Dunkerque@allsuites-study.com
Studio de 18/21 m² à partir de 519€/mois

Résidence « les Dauphines » (www.vacherand.fr) 100 logements

20 rue Gustave Degans - 59140 Dunkerque
03.28.66.78.67 ou locationdk@vacherand.fr
Studio de 18 m² à partir de 415 €/mois

11.3 Les autres possibilités

Le campus vert (www.campusvert.com)

Il s'agit de logements à la ferme situés à maximum 20Km du centre-ville
03.20.29.43.68 ou contact@campusvert.com
Studio de 25 à 40 m² à partir de 264€/mois

Association « Un toit à partager » : Association Générations et Cultures (www.generationsetcultures.fr)

C'est un dispositif de cohabitation intergénérationnelle solidaire mettant en relation de jeunes étudiants à la recherche d'un logement avec des seniors disposant d'une chambre libre en échange d'un loyer modique et de menus services au quotidien.

Cela est basé sur le vivre ensemble, la solidarité et l'entraide.

03.20.57.04.67 ou untoitapartager@generationsetcultures.fr

L'escale (<https://www.aubergesdejeunesse.com>)

Auberge de Jeunesse - 351 avenue des Bancs de Flandre, 59140 Dunkerque, 03 28 63 36 34
Chambres 1, 2 ou 3 personnes

Autres sites utiles

<https://www.leboncoin.fr/>
<https://www.entrepaticuliers.com>
<https://www.seloger.com>
<https://www.bienici.com>
<https://www.paruvenu.fr/immobilier/location/appartement/dunkerque/>

12. Congé étudiant pour convenance personnelle

13.1 Motivation de la décision du CFVU du 24/06/2025

Cette proposition de congés fait initialement suite à une sollicitation des élus étudiants, afin de tenir compte des difficultés des personnes étudiantes souffrant de dysménorrhées sans nécessité d'une adaptation particulière (hors RSE). Dans le cadre des réflexions sur sa mise en place, il est apparu que les étudiants pouvaient également être amenés à s'absenter pour des raisons personnelles non- médicales. Cela peut aller par exemple du décès d'un proche, à une convocation à la préfecture, etc.

L'Université du Littoral Côte d'Opale a ainsi souhaité faciliter le parcours de ses étudiants en proposant de mettre en place un congé pour convenances personnelles ouvert à tous et toutes.

Il est essentiel de souligner qu'aucun.e étudiant.e n'a d'intérêt à manquer des cours dans l'optique de l'obtention de son diplôme.

13.2 Principe du congé étudiant pour convenance personnelle

10 jours d'absences justifiées par an seraient octroyés sans justificatif médical, à raison de 2 jours consécutifs au maximum. Ce congé entre dans le régime des absences justifiées pour contrôle d'assiduité.

Ces absences pourront être demandées dans le délai maximum de 48h qui précède ou qui suit le jour de l'absence à l'aide d'une attestation sur l'honneur.

Selon la fréquence des absences et le motif évoqué dans l'attestation, la validation de cette absence pourra s'accompagner d'une information sur le Service Santé Etudiant pour un éventuel accompagnement dans la prise en charge de troubles de la santé.

En cas d'absence en période de contrôle continu ou d'examen, cette absence ne pourra être considérée comme justifiée que par un certificat médical fourni dans un délai maximum de 48h suivant le contrôle ou l'examen.

Un retour sur le dispositif sera réalisé après une année de mise en œuvre afin de juger de son efficacité et de son éventuelle modification le cas échéant.